



COMMUNE D'ORTHEVIELLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Orthevielle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Christian FORTASSIER, Adjoint au maire

Date de la convocation : jeudi 02 avril 2026

Présents :

Christian FORTASSIER, Sandrine LABORDE, Bruno PASCOU, Thierry DULUCQ, Audrey TORNATO, Marie-Josée ESPEL, Hervé LATAILLADE, Franck SOULU, Marine ROUCHAUD FORTASSIER, Jean-Marc DULUCQ, Maxime DUVICQ, Maryline HITON, Camille THOMAS

Absent : Didier MOUSTIE

Excusée : Sandra LIGNAU

Procuration : Sandra LIGNAU a donné pouvoir à Hervé LATAILLADE

Nombre de membres afférents	15
Nombre de membres en exercice	15
<u>Présents</u>	<u>13</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>1</u>
<u>Votants</u>	<u>14</u>

N° DEL20260409-003

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAUTS DE MONEIN

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération n° DEL20231207-004 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2024.

Il rappelle son souhait et celui des élus de produire le premier CFU pour les comptes de 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le maire précise à l'assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent trop volumineux.



- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.
- Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA)
- La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services et la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du **CFU 2025** du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le maire propose de désigner M Christian FORTASSIER, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances.

Monsieur Christian FORTASSIER, adjoint délégué aux finances, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le **CFU 2025** du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein, dressé par M. Didier MOUSTIE maire d'Orthevielle et Mme Sylvie LABEYRIE comptable publique de la collectivité.

Ce Compte Financier Unique 2025 fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET Annexe Lotissement Les Hauts de Monein	
Fonctionnement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Excédent antérieur reporté (002)	+ 24 000 €
Résultat global de fonctionnement	+ 24 000 €

Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Déficit antérieur reporté (001)	-12 581.35 €
Résultat global d'investissement	-12 581.35 €

Total Dépenses (fonct + invest)	0 €
Total Recettes (fonct + invest)	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Excédent antérieur reporté	+ 11 418.65 €
Résultat de clôture de l'exercice	+ 11 418.65 €



Après présentation du **CFU 2025** du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein (note de présentation brève et synthétique ci-annexée) Monsieur le maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de les voter.

Vu l'avis favorable de la commission des finances élargie en date du 5 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

ARTICLE 1 -

De donner acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein

ARTICLE 2 -

D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement Les Hauts de Monein

ARTICLE 3 -

D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025 en vue de sa transmission aux services de l'Etat

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 9 avril 2026 ,

**La secrétaire de séance
Sandrine LABORDE**



**L'adjoint au maire
Christian FORTASSIER**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 040-214002123-20260409-DEL20260409_003-BF

